

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION



Régions de Québec et
Chaudière-Appalaches

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Pool de hockey FADOQ - RQCA » (le « concours ») se déroule au Québec à compter du 13 septembre, à 00 h 01 HE, jusqu'au 29 avril 2022 (ou la journée de la dernière partie de la saison 2021-2022 de la LNH), à 23 h 59 HE (la « durée du concours »). Vous avez jusqu'au 25 octobre 2021 à 19h30 HE pour vous inscrire.

2. ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le concours est tenu par la FADOQ – Régions de Québec et Chaudière-Appalaches (FADOQ – RQCA) et PoolExpert.

3. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne qui :

- (i) réside au Québec;
- (ii) est âgée de dix-huit (18) ans et plus au moment du concours;
- (iii) détenir une carte de membre FADOQ valide toute la durée du concours énoncée au paragraphe 1
- (iiii) Les employés des bureaux régionaux FADOQ et du Réseau FADOQ peuvent participer au pool de hockey FADOQ – RQCA, mais ils sont exclus de la sélection des gagnants. La FADOQ veut encourager l'aspect de convivialité et de compétition amicale envers les employés et les membres.

4. MODE DE PARTICIPATION

4.1 Pour participer, il suffit de remplir complètement le formulaire d'inscription accessible à partir du site <https://www.poolexpert.com/fr/home.aspx?nr=1&pid=FADOQ-RQCA>

Les participants devront choisir les joueurs selon ce qui suit :

CHOIX :

- 7 attaquants
- 3 défenseurs
- 2 équipes

ÉCHANGES : Vous avez jusqu'au 25 octobre 2021 à 19h30 HE pour changer les joueurs de votre sélection de joueurs.

SYSTÈME DE POINTAGE : POUR LES JOUEURS DE LA LNH

Centres et ailiers

- 1 point par but
- 1 point par passe

Défenseurs

- 1 point par but
- 1 point par passe

Gardiens

- 2 points par victoire
- 1 point par défaite en prolongation

4.2 Aucun achat requis. Même s'il faut disposer d'un accès en ligne et d'un compte de courrier électronique pour participer au concours, aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire. Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés offrent gratuitement des comptes de courrier électronique.

4.3 Limite d'inscription : Une limite d'une (1) inscription par membre FADOQ, pendant toute la durée du concours, sera admise. Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire de la carte FADOQ valide utilisée au moment de la participation sera déterminé comme étant la personne participante.

5. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendront du nombre de participants.

6. SÉLECTION DES PERSONNES GAGNANTES

Il y aura trois (3) personnes gagnantes.

La sélection des gagnants aura lieu le 9 mai 2021 à 10 h au bureau de la FADOQ – RQCA à Québec.

Les gagnants du Premier, Deuxième et Troisième prix seront ceux qui auront obtenu les 1^{er}, 2^e et 3^e plus hauts totaux de points durant la saison régulière 2021 - 2022 parmi toutes les participations reçues.

La fin de la saison régulière peut être sujette à changement, et ce, sans préavis.

Bris d'égalité

Lorsqu'il y a une égalité au total des points entre deux (2) ou plusieurs participants, le participant ayant le plus petit nombre de parties jouées aura priorité. S'il y a toujours égalité, nous irons avec le plus grand nombre de buts, ensuite avec le plus grand nombre de passe, et finalement pour celui qui s'est inscrit en premier.

7. LES PRIX

Prix pour la 1^{re} position : Carte cadeau de 500 \$ pour un séjour à l'Auberge du Lac Taureau

Prix pour la 2^e position : Carte cadeau de 300 \$ dans l'épicerie de votre choix

Prix pour la 3^e position : Carte cadeau de 200 \$ chez BBQ Québec

Valeur totale pour l'ensemble des prix : 1 000\$ CA.

8 ATTRIBUTION DES PRIX

8.1 Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement officiel du concours (la « personne gagnante »):

a) répondre au message envoyé par courriel ou par téléphone par le représentant de la FADOQ - RQCA du concours dans les trois (3) jours ouvrables suivant la sélection de son inscription;

8.2 Disqualification.

À défaut de respecter chacune des conditions énoncées au paragraphe 8.1 ci-dessus, le participant sélectionné sera disqualifié et ne pourra recevoir aucun prix. Dans ce cas, la FADOQ - RQCA se réserve le droit, à leur seule et entière discrétion, de donner le prix au participant ayant obtenu le second meilleur résultat comme gagnant éventuel du prix.

8.3 Prise de possession du prix.

Le représentant de la FADOQ-RQCA contactera les personnes gagnantes afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix. Les personnes gagnantes recevront leur prix au bureau régional de la FADOQ – RQCA au 1098, route de l'Église Québec (Qc) G1V 3V9 ou par la poste.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1 Vérification des inscriptions.

La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par la FADOQ – RQCA. Toute inscription qui est illisible, incomplète, faite de manière frauduleuse sera disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le

fonctionnement de ce concours ou qui est de nature à être injuste envers les autres participants ou participants éventuels sera disqualifié. Toute décision des juges du concours qui peuvent être des employés ou des organisations indépendantes, y compris notamment toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation, est sans appel.

9.2 Le règlement du concours est disponible au bureau régional de la FADOQ – RQCA à Québec et sur le site <https://www.fadoq.ca/quebec-et-chaudiere-appalaches/activites/activites-physiques-et-sportives/le-pool-de-hockey-fadoq-rqca>.

9.3 Acceptation du prix.

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent, sujet seulement à ce qui est prévu au paragraphe 9.4 ci-dessous. Ce prix n'est pas transférable à une autre personne.

9.4 Substitution de prix.

La FADOQ - RQCA se réserve le droit, à leur seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris la valeur du prix en argent.

9.5 Les personnes gagnantes s'engagent à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'ils ont reçu et compris le présent règlement.

9.6 Prix/Gagnants.

En participant à ce concours, chaque participant reconnaît que la FADOQ - RQCA ne sera pas tenue, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles, comme établi dans le règlement officiel du concours. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en raison d'une erreur, d'un mauvais fonctionnement ou d'une défectuosité survenue dans la conception, la promotion, la gestion, la mise en place ou l'administration du concours, mécanique, électronique, humaine ou autre), le nombre de gagnants déclarés ou le nombre de prix réclamés par les participants est supérieur au nombre de prix disponibles, la FADOQ - RQCA se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de mettre fin au concours partiellement ou totalement, sans préavis, et d'attribuer le nombre approprié de prix parmi le nombre approprié de gagnants, sélectionnés conformément au règlement du concours parmi les inscriptions admissibles valablement soumises avant la fin du concours

9.7 La FADOQ - RQCA n'assumera aucune responsabilité de quelque nature soit-elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les

services sont utilisés pour la tenue de ce concours. Elle se réserve le droit, à leur seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.

9.8 En participant à ce concours, les personnes gagnantes autorisent les partenaires à diffuser, publier et autrement utiliser leur nom, photographie, image, déclaration relative au concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

9.9 En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, les partenaires ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants (collectivement, les «indemnisés») de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix. Les indemnisés ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tous autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, les partenaires se réservent le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.

9.11 Renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours ou aux fins permises par la loi et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée de la FADOQ – RQCA. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par la FADOQ - RQCA sauf si la loi le permet.

En utilisant le site Web PoolExpert, vous consentez à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels de PoolExpert.

Note : L'emploi du masculin a été privilégié afin d'alléger ce texte.